

La Lettre des HCC

Fevrier 2009

Modification du Code des Marchés Publics : la Charte des Acheteurs mise à jour pour les H.C.C

Parmi les mesures du plan de relance présenté par le gouvernement en décembre 2008, figure la réforme du Code des Marchés Publics.

Deux décrets ont été adoptés en décembre 2008 pour une entrée en vigueur des nouvelles dispositions au 1^{er} janvier 2009. Parmi les changements on retiendra que le seuil de 4.000 euros, en deçà duquel aucune publicité ni aucune mise en concurrence ne sont nécessaires, est ainsi relevé à 20.000 euros pour tous les achats. Le seuil de 206.000€ HT applicable aux marchés de travaux et qui imposait une procédure formalisée est supprimé. Désormais, les procédures adaptées peuvent être utilisées jusqu'à 5.5150.000€ HT.

La Commission d'Appel d'Offre est supprimée ; les Hôpitaux Civils de Colmar ont fait le choix de lui substituer un Comité de Surveillance des Achats, composé d'un directeur adjoint, d'un administrateur et du Trésorier, afin d'entourer le Pouvoir Adjudicateur de son expertise.

Pour autant les divers assouplissements mis en place ne signifient pas un abandon du formalisme inhérent aux achats publics ni une diminution des risques juridiques encourus en cas de non respect des principes fondamentaux de la commande publique. L'économie du Code des Marchés Publics et les grands principes de la commande publique, notamment la liberté d'accès aux marchés, l'égalité de traitement des candidatures et la transparence des procédures, continuent à s'imposer dès le premier euro pour tous les achats.

Afin de faciliter l'application de ces nouvelles normes et procédures d'achat, la « Charte des Acheteurs des Hôpitaux Civils de Colmar » a été complétée et actualisée. Elle a été présentée à une trentaine de cadres de l'établissement en charge des achats, le 15 janvier, lors d'une première réunion d'information.

Conçue comme un outil de référence depuis plusieurs années pour l'ensemble des acheteurs, elle est un gage de sécurité juridique et d'efficience économique pour les achats de l'Hôpital.

L'ensemble des documents sont consultables sur le réseau à l'adresse suivante :

Admi sur'admi'(T) - Pôles - PGAFCCG - Cellule des marchés – Code des marchés

Consultable sur intranet, elle est enrichie par les remarques et suggestions de chacun des professionnels impliqués dans les processus d'achat.

Programme de travail de l'Observatoire Régional de la Qualité

Mis en place en octobre 2008 à l'initiative de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, le Comité de Pilotage a pris connaissance du programme de travail pour 2009 et 2010.

Cette instance pluridisciplinaire chargée d'améliorer le partage d'information sur la mesure de la qualité a retenu comme axe de travail :

- l'optimisation de l'intervention territoriale des équipes opérationnelles d'hygiène,
- la mise en œuvre d'un référentiel de management de la qualité et de la gestion des risques dans les centres de radiothérapie,
- le déploiement d'actions d'information du public, avec l'harmonisation du travail des Commissions des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge de la région,
- la réalisation d'un bilan des déclarations d'événements indésirables graves ;



Le Réseau Qualité des Etablissements de Santé Publics et Privés d'Alsace a également été présenté. Il est animé par la préoccupation de partager l'information et de mutualiser les moyens et ressources disponibles autour de petits groupes de travail, par exemple sur les risques au Bloc Opératoire.

Le Comité de Pilotage de l'Observatoire Régional de la Qualité a prévu de se réunir tous les deux mois.

Politique du médicament : les choix du système de santé Britannique

Le système de santé anglais refuse de prendre en charge les médicaments trop coûteux, même s'ils ont fait la preuve de leur caractère innovant. C'est notamment le cas d'une spécialité qui a montré son efficacité dans le cadre du traitement du cancer du rein. En France, une telle situation s'avère impossible. La réglementation ne lie pas la prise en charge au coût d'un traitement et du médicament, notamment lorsque le service médical rendu est jugé essentiel ou important. Un choix « qui est à l'honneur de la France », estiment les autorités sanitaires.



HOPITAUX CIVILS
DE COLMAR

Création d'un Conseil National de l'Urgence Hospitalière pour une durée de 3 ans

Le Conseil National de l'urgence hospitalière, créé par le décret du 9 janvier 2009, a pour mission d'émettre toute proposition permettant l'amélioration de la prise en charge en urgence des patients par les services des établissements de santé et ceux contribuant à la permanence de soins à l'hôpital.

L'instance pourra être saisie par le Ministre chargé de la Santé de toute question concernant l'organisation de la permanence de soins et de la prise en charge en urgence des patients au sein des établissements de santé.

Le Conseil se réunit au moins deux fois par an. Son bureau se réunit autant que nécessaire, précise le décret. Sa composition sera fixée par un arrêté du Ministre de la Santé.

Interventions de la Coordination des Prélèvements d'organes et de tissus des HCC dans les établissements scolaires

Depuis les années 2000, l'équipe de coordination hospitalière des prélèvements d'organes et de tissus intervient dans tous les collèges et lycées qui en font la demande.

Cette activité fait partie de ses missions et a pris beaucoup d'ampleur ces dernières années car le thème du Don figure au programme scolaire des classes de 3^{ème}.

Elle est sollicitée par les infirmières scolaires, les professeurs de Sciences de la Vie et de la Terre ou les Conseillers principaux d'éducation.

Chaque année, la Coordination prépare plusieurs diaporamas adaptés à chaque niveau et l'Agence de la biomédecine met à disposition des fascicules d'information et un DVD.

L'objectif est de délivrer une information objective permettant à chacun de réfléchir posément au sujet, sans culpabiliser. La Coordination explique ensuite la nécessité de faire connaître sa position à ses proches. En accord avec les enseignants concernés, des témoignages de personnes greffés complètent parfois le propos. L'accueil est généralement très positif et ces rencontres permettent aux élèves de poser de nombreuses questions.

Pour l'équipe de la Coordination : Nadine STAHL

Expositions

Les patients et les agents de l'Hôpital Pasteur ont pu admirer les œuvres de M. Michel GALLIOT en radiothérapie jusqu'à la mi-février. Au gré du jeu de piste à l'ordonnance soigneusement étudiée, d'une mosaïque de carrés, l'artiste a revisité et rafraîchi l'art du portrait : collages, transferts, incrustations, miniatures et pictogrammes emblématiques se rejoignent ou se confrontent. Récupérateur inspiré d'objets détournés, il portait sur le thème de la mythologie : Bouddha, Egypte.

Au service de Radiothérapie M^{me} Paule STEIGERT exposera ses œuvres du 13/02 au 13/03.



Agenda

Le Centre Européen d'Enseignement et de Recherche en Ethique (CEERE) est heureux de vous inviter aux 3^{èmes} **Journées internationales d'éthique** sur le thème : « Quand la vie naissante se termine » qui se tiendront à Strasbourg du 25 au 28 mars 2009. Cette manifestation est ouverte au plus grand nombre en raison du débat sociétal qu'elle implique. Elle est également ouverte à la Formation Continue et à la Formation Médicale Continue (FMC).

Un décor en mouvement réalisé par et pour les résidents du Centre pour

Le Centre pour Personnes Agées des Hôpitaux Civils de Colmar accueille des personnes en perte d'autonomie, le bâtiment « Les Iris » rassemblant les résidents les plus handicapés.

Pour atténuer l'aspect hospitalier de ces lieux et préserver un environnement agréable et coloré, deux projets de décoration ont récemment été mis en place en parallèle :



L'un a consisté dans l'achat d'éléments de décor : supports, étagères, tableaux etc, permettant de faire vivre des représentations artistiques évoluant au fil des saisons ou des grands événements marquants de l'année ; ces acquisitions ont été effectuées avec le soutien de la Fondation de Paris- Hôpitaux de France.

L'autre s'est traduit par l'implication des résidents dans un atelier « peinture » qui se tient tous les vendredis, encadré par l'équipe d'animation et une intervenante bénévole.

Par l'association de ces deux projets, un nombre significatif d'œuvres de qualité peut ainsi être exposé dans l'ensemble des services du Centre.